

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2026-055/PR/MB portant attribution à titre onéreux d'une parcelle de terrain au profit de la société Touchroad International Holdings Group.

n° 2026-055/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
26 mars 2026

Numéro JO
n° 03 du 15/02/2026

Date du numéro
15 février 2026

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENTVU La Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°88/AN/1èr du 13 février 1984 portant Code des Investissement

VULa Loi n°58/AN/94/3ème L du 16 octobre portant modification du Code des Investissements

VULa Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la constitution

VULa Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la constitution

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/5ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VULa Loi constitutionnelle n°192/AN/25/9ème L du 6 novembre 2025 portant révision de la constitution

VULa Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du B Domaine Public de l'Etat

VULa Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VULa Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propreté Foncière

VULa Loi n°13/AN/13/7ème L du 07 Juillet 2013 fixant les règles régissant l'activité de promotion immobilière

VULe Décret n°2021-105/PRE en date du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2021-106/PRE en date du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2021-114/PRE en date du 31 mai 2021 fixant les attributions des Mnistères

VULe Décret n°2022-001/PRE en date du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VULe Décret n°2025-082/PRE du 01 avril 2025 portant nomination du ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Porte-Parole du Gouvernement

VULe Décret n°2023-010/PRE du 17 janvier 2023 relatif à l'octroi d'une parcelle de terrain au profit de Touchroad International Holdings Group

VULe Décret n°2024-093/PRE du 30 avril 2024 portant modification du Décret n° 2023-010/PRE du 17 janvier 2023

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est attribué à titre onéreux à raison de 300 fdj/m² au profit de la société Touchroad International Holdings Group, la parcelle de terrain d'une superficie de 142 hectares sis à Arta, au Nord-ouest du carrefour d'Arta et Wéa jusqu'au plateau de Kobog.

Article 2

La présente parcelle est destinée à accueillir un complexe immobilier comprenant des espaces commerciaux et des résidences de haut standing. Le promoteur se conformera aux règles d'urbanisme applicables et accomplira toutes les démarches nécessaires à l'obtention des droits et autorisations requis pour la réalisation du projet.

Article 3

Le calendrier de réalisation du projet s'étale sur une période de cinq (5) à dix (10) ans.

Article 4

Le concessionnaire devra s'acquitter des frais d'acquisition de la concession du terrain dans un délai de 60 jours à compter de la promulgation de la présente auprès de la caisse de la direction de Domaine et de la Conservation foncière.

Article 5

Le présent arrêté sera enregistré à la diligence et à la charge du concessionnaire.

Article 6

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué par tout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Fait à Djibouti, le 12 Février 2026

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH